

COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Rôle : Soutenir le développement des compétences des membres du personnel enseignant et contribuer à leur cheminement professionnel en leur offrant des perfectionnements adaptés à leurs besoins.

Document associé : Politique n° 25, Convention collective

[Politique de perfectionnement du personnel enseignant](#)

<https://www.seecd.org/convention-collective/>

Responsable désignée par le Collège : coordonnatrice des ressources humaines

Composition :

- 1 cadre de la Direction des études
- 3 membres du SEECD (personnel enseignant)

Fréquence des réunions : 1 à 2 fois par session